Motion – Pour 8 semaines de vacances pour les apprenti.e.s de la Commune de Bex

En Suisse, les apprenti.e.s ont droit à 5 semaines de vacances par an jusqu'à vingt ans, selon le Code des obligations. Cette durée, bien que légale, ne correspond pas à la réalité exigeante de la formation duale : alternance travail–école, devoirs, rythme soutenu et responsabilités précoces. Les apprenti.e.s ne sont pas une main-d'œuvre à rentabiliser, mais des personnes en formation. Leur contribution doit être comprise comme un investissement : le retour se fait soit directement, lorsqu'ils sont engagés à la fin de leur apprentissage, soit collectivement, comme un bien commun. Une jeunesse formée et épanouie a une valeur sociale inestimable.

Les élèves des écoles de culture générale et des maturités gymnasiales bénéficient d'environ 13 semaines de vacances par an ; les apprenti.e.s n'en ont que cinq. Revendiquer 8 semaines constitue donc déjà un compromis raisonnable. C'est d'ailleurs la demande portée en 2025 par la pétition du syndicat Unia, signée par 176'447 personnes en deux mois, preuve d'un large soutien populaire.

Certaines branches montrent que c'est réalisable : la construction ou des entreprises proches du service public prévoient déjà six semaines de vacances pour les apprenti.e.s, sans que la qualité du travail ni du service n'en pâtisse. À défaut d'augmenter les salaires, allonger les vacances est une mesure budgétairement accessible : se priver de 3 semaines d'un apprenti, notamment la première année, a un impact limité. Si l'on attend d'eux la même implication que des salarié.e.s ordinaires, il faut aussi leur accorder davantage de repos ; mais leur statut formatif doit primer sur la logique de productivité. Plus de vacances, c'est aussi plus de temps pour étudier et assimiler les cours, favorisant la réussite et une transition plus douce vers la vie professionnelle. Le passage du monde scolaire à celui du travail est souvent abrupt pour les plus jeunes ; leur offrir davantage de repos, c'est leur permettre de mieux s'y adapter.

Cette mesure a également une dimension de justice sociale : la jeunesse est un temps de construction et de socialisation. Priver les jeunes en apprentissage – souvent issus des classes populaires – de ce temps de vie et de rencontres accentue la fracture avec leurs pairs des filières académiques. Offrir huit semaines de vacances, c'est leur rendre un espace d'équilibre et de dignité. La séparation entre apprentis et étudiants reproduit la vieille scission entre travail manuel et travail intellectuel. La dépasser, c'est renouer avec l'idéal d'une éducation intégrale où penser et produire ne s'opposent plus.

Les études montrent qu'un meilleur repos réduit le stress et les ruptures de contrat, qui touchent encore près d'un quart des apprentissages. Prévenir l'épuisement, c'est assurer la stabilité et la réussite des parcours professionnels.

Bex forme chaque année plusieurs jeunes dans ses services. En leur garantissant huit semaines de vacances, la Commune montrerait l'exemple d'un employeur public attentif à la santé et à la réussite de sa relève. Le service public doit ouvrir la voie au privé et affirmer que la formation n'est pas un coût mais un investissement collectif.

J'invite donc la Municipalité à modifier le règlement du personnel afin d'accorder aux apprenti.e.s de la Commune de Bex huit semaines de vacances par année.

Christophe Grand au nom des groupes Socialiste et les Vert.e.s